L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, no 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI 16 AVRIL 1879.

Commerce avec la France.

Saint Louis Merchant's Exchange.

MEETING DU 14 AVRIL 1879.

Discours de Léon Chotteau, délégué du comité français.

"Les traités de commerce ont pour but de supprimer les peuples pacifiquement et d'agrandir le marché universel. Ce but est toujours atteint lorsque, de l'inégalité des droits imposés, sort une égalité d'avantages. Les hommes qui spéculent, au point de l'humanité, les richesses du monde, prétendent grouper les forces multiples de l'industrie et du commerce. Ils y arrivent par l'échange international mis à l'abri des surprises et des convoitises.

Or, l'acte qui apporte, maintient, garantit la sécurité, c'est le traité de réciprocité.

Lorsqu'un tel acte existe entre deux peuples, on l'exécute loyalement pendant un laps de temps limité. On le remplace plus tard, on y apportant les modifications nécessaires. Mais on ne doit l'demander qu'avec une extrême prudence. Ici, l'importance des intérêts en jeu commande la réflexion. Une mesure irréfléchie serait les conséquences les plus graves. Rappelons-vous la dénonciation du traité franco-autrichien. Cette convention a expiré brusquement le 31 décembre 1878, à minuit. Une des clauses du contrat portait que le droit de franciscation d'un navire serait de 2 fr. par tonneau. Si bien que le Champagne général transatlantique a fait franciser un navire de 2000 tonneaux le 31 décembre et a payé 4000 fr. Elle eût payé, le lendemain, 120,000; car le taux était majoré à 60 fr.

D'ailleurs, le lendemain, 1er janvier 1879, un constructeur de la Clyde, pensa avec raison de la situation, Hymans Havre un navire de 500 tonneaux pour lequel il pensait payer 1000 fr. On lui réclama bel et bien 30,000 fr.

Cet exemple vous prouve que le gouvernement de France, depuis hier, n'est plus celui d'aujourd'hui, avait agi, vis-à-vis de l'Autriche, avec une bâte que rien ne justifiait. La précipitation était d'autant moins exigée qu'une loi du 14 mars 1873, votée par l'Assemblée de Versailles, portait: "Les tarifs conventionnels rendus en vigueur jusqu'à l'appréciation des tarifs nouveaux votés par l'Assemblée Nationale."

La douane française commettait donc un abus de pouvoir en aggravant les anciens droits, et le constructeur de la Clyde pouvait réclamer 29,000 fr. sur les 30,000 fr. indûment perçus.

Il de telles perturbations éloignent souvent, les exportateurs employeraient la plus belle part de leur énergie à se garder, à épier et à se surprendre.

Ils ne demanderaient plus qu'une attention distraite aux progrès à réaliser dans l'industrie, puisque les progrès servaient à la merci des retardataires qu'aucune convention internationale n'empêcherait de débaucher à l'improviste. Ainsi, le commerce deviendrait une impossibilité.

Fort heureusement, nous n'en sommes pas à ce spectacle. Les traités d'échange qui ont tenté les effets du mouvement inauguré en 1860 attendent, de plus en plus, des traités de commerce, leur bienfaisante et leur prospérité.

La France en particulier se félicite d'avoir accepté, en 1860, l'acte loyale de l'Angleterre. A son tour, elle vient pas de contracté qui consacre, pour dix ans, le bon respectifs des deux peuples, et devienne pour vous et nos compétiteurs, la récompense du travail intelligent.

La situation de la France commerciale, vis-à-vis des Etats-Unis, est ainsi établie:

Pour l'année finissant le 30 juin 1878, les Etats-Unis enregistrent:

Importations	$660,709,268
Importations	422,896,034

Excès des exportations sur les importations $257,814,234

Le commerce des Etats-Unis avec la Grande-Bretagne et la France, importations et exportations réunies, accuse:

Grande-Bretagne	$454,721,407	ou 43 14 0p0
France	98,692,009	ou 9 61 0p0

La France a plus d'habitants et plus de besoins que la Grande-Bretagne. Les 43 14 0p0 ne tombent à 9 61 0p0 que par l'effet d'une direction anormale. Améliorez cette situation, et vous gagnez sur la différence révélée par les chiffres ci-dessus, c'est-à-dire $266,023,399.

Si nous réparons les exportations des importations, nous trouvons:

Exportations des Etats-Unis en Grande-Bretagne	$297,490,729	ou 54 57 0p0
France	50,319,138	ou 7 79 0p0

La France, en somme de vos débouchés extérieurs, occupe donc le second rang, et vous voulez à vous relever avec elle, par un traité de commerce, de 7 79 à 54 57 0p0, c'est-à-dire à augmenter le chiffre de vos exportations en France d'un moins $332,111,592.

Les importations aux Etats-Unis vous donnent:

Importations de:

Grande-Bretagne	$297,390,677	ou 24 55 0p0
Cuba et Porto-Rico	61,702,149	ou 14 12 0p0
France	43,278,970	ou 9 92 0p0

La France, vous le comprenez, vous demandera quelques concessions. Elle diminuera de moitié ou de 9.92 ce pour ne dépasse pas 14.12 p., et elle ne peut actuellement que 24.55. Elle aura le désir légitime de gagner sur vous $19,323,979 et même 63,911,867 dollars par an.

Une telle éventualité ne vient pas exciter vos alarmes, puisque vous vous réservez le soin de prendre également avec la France 332,111,592 dollars.

Le traité de commerce franco-américain vous assure en définitive avec la France un privilège de 260,199,785 dollars.

On qui vous permettra de corriger les chiffres ci-dessus. En 1878, l'excès des exportations des Etats-Unis sur les importations aux Etats-Unis a été de:

En Grande-Bretagne $286,140,053
Allemagne 20,019,742
Belgique 19,554,739
Possessions anglaises de l'Amérique du Nord ... 13,926,619
France 11,940,368

Parmi les pays où on portant vos produits avec un véritable succès, la France n'est que la cinquième. Elle prendra la première place si vous favorisez la conclusion d'un traité franco-américain.

Mais en quoi un pareil acte peut-il intéresser Saint-Louis?

Bientôt votre mouvement d'exportation en 1878, Saint-Louis a exporté 129,621 balles de coton, dont:

Angleterre	121,147	balles
France	2,317	

Un pareil écart nous semblerait étonnant si l'état général de vos relations avec l'Angleterre et la France ne vous laissait pressentir la réalité.

Vous avez expédié, en destination de l'étranger, 265,962 bushels de farine, dont:

Grande-Bretagne	211,643	barils.
Belgique	13,845	"
France	815	"

Un traité de commerce, réciprocité Franco-anglais des rapports. La France vous donnerait un marché aussi précieux que celui de l'Angleterre, et vous pourriez lui livrer les 615 barils par les 211,643 que vous demande la Grande-Bretagne.

Vos viandes représentent 3,613,766 livres, dont:

Grande-Bretagne	3,094,625	livres
Belgique	2,227,645	"
Allemagne	277,433	"
France	206,247	"

Le tarif anglais ménagera vos produits. En France, avec le traité conventionnel, vous seriez soumis à des droits moins rigoureux. Car on vous applique aujourd'hui le tarif général que l'on réserve à toutes les nations qui n'ont pas de traité avec la France.

Les deux régimes anglais et français vous exploreront pourquoi vous envoyez 2,684,885 livres de viandes à la Grande-Bretagne, et seulement 206,247 livres en France.

Pour le lard, sur une exportation de 1,039,830 livres, vous avez adressé:

Grande-Bretagne	614,180	livres
Belgique	220,000	"
Allemagne	67,700	"
France	33,000	"
	Rien.	

Ici, le contraste est encore plus frappant.

Le suif et la graisse partis de Saint-Louis confirment ces prévisions; car nous constatons 468,936 livres, dont:

Grande-Bretagne	460,935	livres
France	Rien.	

Tout le blé exportés de Saint-Louis en destination de l'étranger, c'est-à-dire 16,188 boisseaux, est allé en Angleterre et en Irlande. La France n'en a reçu.

Votre tabac nous offre le même spectacle et nous conduit à la même conclusion; car, sur 7349 boucauts expédiés de St-Louis, nous lisons:

Grande-Bretagne	6237 boucauts
Belgique	321 "
Allemagne	189 "
France	Rien.

En 1867 à 1876, la moyenne annuelle du tabac en feuilles ou en côtes importés en France de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Turquie, de la Grèce, de la Turquie, des Etats-Unis, de l'Algérie et de quelques autres pays fut de 18,063,103 kil., représentant une valeur de 22,896,282 fr.

Les Etats Unis seuls, en 1876, ont donné 12,610,512 kil.

La France, de 1867 à 76, a également importé du tabac fabriqué.

Les cigares de l'Allemagne, de la Belgique, de la Suisse, des Possessions espagnoles d'Amérique, et d'autres pays, fortement, par année et par cents, 277,126, et une valeur moyenne annuelle de 6,230,146 fr.

Les cigarettes de l'Allemagne, des possessions espagnoles d'Amérique et d'autres pays constituent une moyenne annuelle de 3014 kil. et une valeur de 29,407 fr.

La France exporte aussi du tabac. Elle a exporté, dans la période de décennie de 1867 à 1876, du tabac en feuilles ou en côtes en Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique, en Angleterre, aux Possessions anglaises de la Méditerranée, en Espagne, en Italie, en Suisse, sur la côte occidentale d'Afrique, en Algérie et dans quelques autres pays, une quantité moyenne annuelle de 352,701 kil. valant 319,085 fr.

Le tabac fabriqué, ou seulement préparé, exporté de France en Allemagne, Angleterre, Possessions anglaises de la Méditerranée, Espagne, Italie, Suisse, Tunisie, Egypte, Brésil, Uruguay, République Argentine, Pérou, Algérie, St-Pierre et autres pays donne une moyenne annuelle de 242,242 kileg. et une valeur de 1,239,227 fr.

Les chiffres ci-dessus vous prouvent que la France a surtout besoin de s'alimenter à l'étranger.

Autrefois, les consuls français sollicitaient au nom de leur gouvernement.

Aujourd'hui, l'Administration s'approvisionne à Paris, à un jour fixé, et par soumissions cachetées.

Le ministre français d'avance un marchand qu'il entend ne pas dépasser. Mais on nous assure que, grâce à certaines indiscrétions, le maximum est toujours connu des adjudicataires concurrents.

Vous apercevez que l'Etat paie ainsi beaucoup plus cher aux vendeurs admis dans le complot. Supposez que le ministre de France, d'après les renseignements venus de loin, se soit promis de ne pas acheter au-dessus de 120 fr. Le maximum est et bien tenu secret que les nations intéressées le connaissent immédiatement. Que faut-il conclure? Elles se coalisent et offrent de vendre à un prix qui se rapproche beaucoup de 120 fr., par exemple à 119fr. 50 ou 119 fr. 75. Peut-être auraient-elles vendu à 110 fr. Elles ont eu le talent de se rassurer. Elles vendent cher et se croient d'autant mieux autorisées à livrer des qualités inférieures.

Le gouvernement des français serait sans doute moins exposé à l'erreur s'il recevait un mode d'achat d'autrefois ou s'il chargeait des agents spéciaux d'acheter en son nom. Une telle innovation pourrait être la conséquence d'un traité de commerce avec la France, et les tabacs du Maryland, de la Virginie, du Kentucky et du Missouri, auxquels semblable, ne se rend pas assez justice à Paris, auraient tout le succès que vous leur pensez.

De ce côté, comme de tous les autres côtés, vous avez donc un intérêt prochain et immédiat à favoriser un accord entre nos deux nations.

Je viens de la Nouvelle Orléans, et j'y ai appris ceci: Depuis que les travaux du capitaine Eads, votre illustre concitoyen, ont ouvert à la Mississippi aux plus grands navires, le Missouri et la région qui l'entoure sont naturellement portés à établir des relations commerciales régulières avec la France. Une compagnie générale transatlantique a combiné les vœux des Louisianais en établissant un service de steamers entre la Nouvelle-Orléans et Marseille. Elle a, j'aime à le croire, répondu également à vos préoccupations.

Voilà, messieurs, tout ce que j'avais à vous dire. Vous m'avez écouté avec bienveillance. Merci!

Un citoyen éminent de Philadelphie me déclarait l'autre jour:

—Vous demandez aux intéressés ce qu'ils désirent, ce qu'ils pensent, et vous vous proposez de transmettre les réponses du l'opinion publique aux pouvoirs compétents. Cela est très républicain et je vous approuve.

J'espère que, par des résolutions votées, vous me donnerez aussi votre sentiment.

Vous êtes nos amis en république. Vous ne pouvez refuser de vous associer à un mouvement qui tend, au fond, à affirmer le principe sur lequel reposent aujourd'hui vos institutions et les nôtres: la liberté."

Mais belle-mère était insupportable. Eh! bien, depuis une semaine elle est charmante à croquer. Mais d'où lui vient ce changement? C'est depuis qu'elle se chausse à l'ETOILE ROUGE.

Un pique-nique de seconde classe est il ne se mange pas de fraises.

DÉPARTS DE BATEAUX A VAPEUR

On trouvera désormais régulièrement, à la quatrième page de l'*Abeille*, et en tête du Bulletin maritime, la liste des bateaux à vapeur partant de la Nlle-Orléans le jour même pour le haut ou le bas du fleuve. Cette liste, qui complétera le tableau de la navigation fluviale que nous publions tous les jours, sera fort utile à ceux de nos lecteurs qui expédient du fret à la campagne ou dans les Etats riverains.

THE GENUINE

DR. C. McLANE'S

Celebrated American

WORM SPECIFIC

OR

VERMIFUGE.

SYMPTOMS OF WORMS.

THE countenance is pale and leaden-colored, with occasional flushes, or a circumscribed spot on one or both cheeks; the eyes become dull; the pupils dilate; an azure semicircle runs along the lower eye-lid; the nose is irritated, swells, and sometimes bleeds; a swelling of the upper lip; occasional headache, with humming or throbbing of the ears; an unusual secretion of saliva; slimy or furred tongue; breath very foul, particularly in the morning; appetite variable, sometimes voracious, with a gnawing sensation of the stomach, at others, entirely gone; fleeting pains in the stomach; occasional nausea and vomiting; violent pains throughout the abdomen; bowels irregular, at times costive; stools slimy; not unfrequently tinged with blood; belly swollen and hard; urine turbid; respiration occasionally difficult, and accompanied by hiccough; cough sometimes dry and convulsive; uneasy and disturbed sleep, with grinding of the teeth; temper variable, but generally irritable, &c.

Whenever the above symptoms are found to exist,

DR. C. McLANE'S VERMIFUGE will certainly effect a cure.

IT DOES NOT CONTAIN MERCURY in any form; it is an innocent preparation, *not capable of doing the slightest injury to the most tender infant.*

The genuine Dr. McLane's Vermifuge bears the signatures of C. McLane and Fleming Bros. on the wrapper.

DR. C. McLANE'S

LIVER PILLS

are not recommended as a remedy "for all the ills that flesh is heir to," but in affections of the liver, and in all Bilious Complaints, and Sick Headache, or diseases of that character, they stand without a rival.

AGUE AND FEVER.

Malarious subjects can be used preparatory to, or after taking Quinine.

As a simple purgative they are unequaled.

DIRECTIONS ON DIFFERENT WRAPPERS.

The genuine can never upset climate.

Each box has a red seal on the lid with the impression Dr. McLane's Liver Pills. Each wrapper bears the signatures of C. McLane and Fleming Bros.

Insist upon having the genuine Dr. C. McLane's Liver Pills, prepared by Fleming Bros., of Pittsburgh, Pa., the market being full of imitations of the name McLane's spelled differently but same pronunciation.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle Orléans, 16 avril.—Température—Vents du sud et baisse du baromètre, temps couvert et pluvieux.

Température du 15 avril 1879.
Observations de C. DURAND, Opticien.

6 heures du matin	Fahrenheit	Centigrade
Midi	64	18
3 P. M.	70	21
9 P. M.	74	23

Bulletins météorologiques.

Mardi, 15 avril, 8 h. 46 P. M.
Températures (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Augusta, Ga.	66	Louisville, Ky.	62
Atlanta, "	73	Memphis, Tenn.	68
Boston, Mass.	58	Mobile, Ala.	72
Cincinnati, O.	62	Montgomery, Ala.	71
Chicago, Ill.	58	Nashville, Tenn.	67
Charleston, S. C.	72	New Orleans, La.	71
Cleveland, O.	59	New York, N. Y.	57
Columbus, "	62	Philadelphia, Pa.	57
Detroit, Mich.	58	Pittsburg, "	60
Galveston, Texas	72	Port Eads, La.	72
Indianapolis, Ind.	62	Richmond, Va.	66
Jacksonville, Fla.	72	Savannah, Ga.	72
Key West, "	74	Vicksburg, Miss.	68
Knoxville, Tenn.	64	Wilmington, N. C.	68
Lynchburg, Va.	64	Washington, D. C.	60

Mouvement des sous-chemins de l'Etat (nombre de barils).

Bayou Boeuf	5.16	Nashville, Tenn.	16.04
Bayou Lafourche	21.01	New Orleans	4.07
Brashear, N. O.	17.02	Opelika, Ala.	11.04
Chattanooga, Tenn.	4.08	Selma, "	7.07
Decatur, "	4.11	Shreveport, La.	1.10
La Course, Miss.	1.03	Tuscumbia, Ala.	17.08
Meridian, "	11.02	Vicksburg, Miss.	70
Memphis, Tenn.	3.03	Warrenton, "	4.00
Nashville, Ky.	1.02	Yazoo City, "	1.00
Memphis, Tenn.	23.07	Yorktown, "	4.00

Mouvement des navires dans le port de la Nlle-Orléans, pendant les 24 heures finissant à 6 heures du matin, le 16 avril 1879.

ARRIVÉES.

Steamer Cleveland, U. S. A.

Mariages, Naissances et Décès, insérés au bureau de santé:

MARIAGE—George G. Blanchard à Mlle Ar nault.

NAISSANCES—Walter Clayton à Mlle Martha Gregoire, Frank Poole à Mme Justine Thomas, Joseph Lacoste à Mme Mary Dubois, Anna Thompson à Mlle Alexandrine Webb, Francis Foullet à Pauline Joly, Thomas Sullivan à Mlle Marcella Burke.

MARIAGES—Miss Lizzie Mercadal, un garçon, Mme John J. Brown, une fille.

" Frank J. Otto, un garçon,
" Joseph Mannard, un garçon,
" Chas. Mishler, une fille,
" Jos. Major, un garçon.

DÉCÈS—Miss Margaret W. Haynie, 72 ans, Jos. Agostini Sacco, 18 mois.
John Tillman, 23 ans.
William H. Payton, 1 an,
Charles Richmond, 43 ans.

Le dirage des bons à prime.—Voici la résultat du tirage d'hier matin:

428	649	862
1140	1777	1890
3048	3066	3087
3092	3138	3505
3889	3918	4000
4149	4203	4348
4426	4492	5111
5118	5259	5427
5493	5960	6037
6114	6203	6307
6404	6725	6907
7131	7397	7404
7450	7760	7908
8016	8202	8746
9122	9735	9881

La ville gagne les montants respectivement par les Nos 6725, 6907, 7131, 7397, 7404, 7450, 7789, 7908, 8016, 8202, 8746, 9122, 9735, 9881.

Les commissaires de jurés ont adressé, hier, au gouverneur, la lettre suivante:

Nouvelle-Orléans, 10 avril 1879.
A son Excellence le gouverneur Francis T. Nicholls, Nouvelle-Orléans.

Les soussignés, commissaires de jurés de la paroisse d'Orléans, se dénoncent de leurs fonctions, et déclarent qu'ils seraient par les obstacles que leur suscite le juge de la cour criminelle supérieure; par un ordre que ce magistrat a lancé le 21 mars dernier et qui est un blâme qui s'attache, au moins indirectement, à leur conduite officielle.

On sait que les grandes récentes ont été découvertes et exposées par les commissaires, et, cependant, le juge a ordonné qu'après avoir vérifié les nouveaux de papier fournis par le greffier de la cour et par lesquels les noms des jurés sont écrits, ils devront déposer que ces nouveaux du papier dans la roue, ou la "cage," comme si c'étaient les commissaires qui avaient commis les fraudes découvertes. Le juge n'ignore pas que les commissaires ont fidèlement rempli leur devoir, et que le public leur doit la découverte d'actes qui tendent à corrompre les sources de la justice.

G. W. NOTT,
E. REGGIO,
JOHN C. POTTS.

Les gardiens des ponts.—Les gardiens des ponts-levis ont reçu, hier matin, de l'administrateur du commerce, une circulaire que nous traduisons de l'anglais:

Hôtel de Ville, Nlle-Orléans, } 14 avril 1879.

Les gardiens ne devront, dans aucune circonstance, quitter leurs ponts ou s'y faire remplacer, à moins de maladie, et même alors ils devront préalablement obtenir la permission du département.

M. McCann, ingénieur, veillera à ce que cet ordre soit rigoureusement suivi et informera le département de toute infraction quelconque.

Les gardiens de jour devront rester à leurs postes de 6 heures du matin à 6 heures du soir; ceux de nuit, de 6 heures du soir à 6 heures du matin.

Ils devront y être à heure fixe et y rester jusqu'à ce qu'ils y soient remplacés.

J. HENRY BEHAN,

Le chemin de fer de Morgan.—Nous apprenons que le chemin de fer de Morgan sera achevé, dans le courant de la semaine, jusqu'à Franklin. Le service est maintenant établi entre la Baie de Berwick et Centreville, qui est séparé de la baie par une distance de près de quinze milles.

Les travaux sont poussés avec une activité qui permet d'espérer que la voie sera terminée la Nlle-Ibérie vers le 15 juillet.

Les personnes qui consultent les ressources et l'énergie des ingénieurs et des surintendants auxquels est confié le succès de la grande entreprise sont persuadé que le mois de décembre prochain ne s'écoulera pas sans que le chemin soit arrivé à Vermilionville, où la voie du Texas doit se relier à celle de la compagnie Morgan.

Un point de droit.—Peut-on saisir les bons de la compagnie des Waterworks lorsqu'ils appartiennent à la ville?

La maison John Stern & Cie, ainsi que d'autres demandeurs, veulent, à l'aide d'un *fieri facias*, obtenir quatre cent mille dollars de ces obligations; qu'ils réclament en vertu d'un jugement rendu en leur faveur.

La municipalité s'oppose à la procédure; elle fonde son opposition sur ce qu'une loi de l'Etat met les bons à l'abri de la saisie, et spécie l'usage qui devra en être fait.

Les demandeurs maintiennent que la loi invoquée par la ville est inconstitutionnelle, attendu qu'elle porte atteinte au contrat sur lequel repose le décret qu'ils ont eu. A l'époque où le marché fut conclu, disent-ils, les Waterworks pouvaient être saisis; la Législature n'avait donc pas le droit de priver les demandeurs de leurs titres à la propriété ou à la sûreté de la représentait.

Le juge Billings, devant qui le point s'est plaidé, partage l'opinion des avocats des défendeurs. Après il refuse de lancer un ordre ayant pour but de mandamus les demandeurs ainsi posé la question devant lui d'une façon qui rende un appel possible.

Un cadavre.—L'officier Sheedy, qui appartient à la station du port, en faisant sa ronde, hier matin, a vu un cadavre flottant dans la fleuve, au pied de la rue Henderson, et en a averti le coroner. Le cadavre était celui de Mary Long, femme de Fred. Fortune, tailleur, domicilié dans la rue Religieuse.

M. Fortune dit que la gêne dans laquelle vivait le ménage depuis quelque temps avait affecté la raison de sa compagne.

On suppose que la malheureuse a mis fin à ses jours dans un accès d'aliénation mentale.

M. Dumoreau, député de M. Markey, a pratiqué la levée du corps, et le jury a constaté un suicide.

Chèvres fiévreux.—L'officier Reed a fait un bel et fécond en cent des race Girod et Fenelon.

—Le policeman Clark a délivré les environs du marché Dryades d'un chien qui jetait mordu une jeune fille.

Conseil de Ville.—Le conseil de ville a siégé hier.

Les administrateurs Stahm, Chevalley, Cayen, Houston, Isnaenon, Marks et Mahy étaient présents. Le maire Pointon occupait le fauteuil.

Le maire a renvoyé au conseil, pour qu'il y fasse des rectifications, une résolution adoptée à la dernière séance et ayant trait à la création d'encouragements.

Une plainte de M. Gabriel Prats a été reçue.

Une communication du voyer relative au nouveau drainage a été renvoyée au comité spécial.

Une somme de $700 pour travaux au marché Dryades a été allouée à M. Odin Sapria.

L'administrateur des waterworks et des écoles publics a été autorisé à demander, par le vote des journaux, des propositions pour la construction d'un bâtiment dans la Sixième district.

Une résolution rejetant des propositions pour l'achat de séries de bons à prime a été adoptée.

M. Chevalley a été autorisé à demander des propositions pour réparer l'asile des aliénés de la ville, à élargir une cloche d'ambulance pour le sixième district.

Une résolution réduisant les appointements de H. C. Wormoth, Miss Janne Grant, succession U. Overton, J. M. Moses, Brice Sembre, P. E. Michel, A. E. Brousseau & Sons, Emily J. Hart, H. A. Lecassier, Sam'l Flower, Dr. Fagot et Thos. Bergin, a été adoptée.

Une demande de citoyens et de contribuables faisant des commerces dans le voisinage du marché Poydras, au sujet des ventes qui se font sur le terrain neutre, a été repoussée.

Une résolution réduisant les appointements de MM. Henry St Pastour, Geo. Soulé, Thomas Dunn, Mmes veuves B. Winterairle et G. McCarron, a été adoptée.

M. Wallace Wood a été autorisé à construire une poudrière dans le cinquième district.

La pétition de personnes demeurant sur la levée, entre les rues Dorsière et Flewar, à Algar, a été repoussée.

Le conseil a rejeté les demandes de réduction d'assessements de Mme veuve W. Armbruster, de MM. W. G. Coyle, Alex. Dumontier, Mme Cuthbert Bullitt, Mme veuve E. Keller, Mme E. A. Jordan, MM. Scott McGehee, John R. Ryan, Mlle A. LaBlanc, MM. H. F. Walter, E. J. Gay, C. E. Staub, Geo. S. Fourrier, F. Dumith, Wm. Braksenfohr, Viple & Faust, du Planters' Oil Company, de L. Herman.

Une pétition de M. W. O. Denegre relativement à la propriété et à l'assessement de Pilot compris entre les rues St. Louis, Toulouse, Murat et Olympia, a été soumise à l'avocat de la ville.

Une pétition de M. Emile L. Rotz, relativement aux privilèges de Perry accordés par la Législature à M. Wm. H. Flanagan, a été soumise à l'avocat de ville qui est prié de donner son opinion sur les pouvoirs de la ville à ce sujet.

Les pétitions de MM. Chas. Hernandez, Dan Devron, W. S. Campbell, John P. Wheeler, Rev. Rich. H. Bennett, Phelps Meins, Mme Asher, Kenneth & Bell, Mlle B. Lewis, Mme Frances Fernandez, John Wilson, Lizzie Rogers, Thos. McGinness, Wm. A. Vogel, Horace & Benedict, Geo. Bonnel, John G. Ryan, Veuve Mary Barbe, relativement à des erreurs d'assessements à rectifier, ont été envoyées à l'administrateur des assessements.

Le Conseil s'est ajourné à mardi prochain.

Paragraphes.—Le collecteur de la douane a été prévenu qu'à dater du 15 mai prochain, les importateurs d'eaux minérales naturelles devront, avant l'entrée de leurs produits, faire connaître depuis par les propriétaires ou directeurs des sources et déclarant que ces eaux sont naturelles et non fabriquées.

—Le grand jury a siégé hier matin. Il n'a pas trouvé bien à poursuivre Gamila Farge, accusée d'infanticide.

—Il a été constaté, à la cour criminelle, depuis le dernier rapport, $70,061 50, dont $3,106 26 provenant de l'argent remis du revenu intérieur, $1742 de bruneur de paris, $1500, ou ce, pour droits, $662, en argent, pour droits, $2,556, en billets, pour droits, $39,550 du gouvernement de différentes sources, $20,000 en transferts de fonds.

—Le conseil a ratifié, hier, les nominations faites par le maire, savoir: H. M Graham, sergent de police; Geo H Case, caporal; Thomas Fitzgerald, sergent; John Hoffman, Léopold Guilli, Louis Courrey, James Toole, Richard Murphy, James Newell, Henry Gracion, Xavier Knight, Thos J Flynn, Chas Timpe, Ed Ryan, Wm Schriver, Adolphe Fleitas, Wm Holland, Oster, Manuel Fred Wiegard, Wm Wallace, Sam'l Lafrenz, Victor Cicentel, Wm Dawson, B Bonnin, Andrew Lynch, E W McCormack, Wm Furniss, Mike Lacy, Tim Connors, Thos Fannan, Joseph Rafferty, Jas Colbert, surnuméraires.

—La succession de Wm Dunser, celle de John Devine, celle d'Elizabeth Walker contre Wm Walker, sont ouvertes à la deuxième cour de district.

—Il y avait foule, hier matin, aux bureaux du trésorier de l'Etat; c'était au tour des porteurs de mandats à payer sur le fonds général et le fonds des dégrèvements.

—L'expert de la sous-trésorerie de notre ville a eu, hier matin, entre les mains, une très habile contrefaçon du billet de vingt dollars des Etats-Unis, de nouvelle série de 1875.

—A la quatrième cour de district, M. John Fitzpatrick, shérif des cours criminelles de la paroisse d'Orléans, réclame de la ville $229,175—dont $6,903,60, reliquat de salaires, de frais de la Législature cour de district pour 1873; $14,635,55, reliquat d'émoluments, salaires, dépenses, &c., de greffier de la cour criminelle supérieure; $340, montant d'un transfert; $4,298,90, pour le maintien des prisons, &c., pour décembre 1878.—Le demandeur déclare que la municipalité reconnaît ces dettes et en a ordonné le paiement.

—A la cour criminelle supérieure, le grand jury a trouvé bien à poursuivre, pour meurtre, Raymond Dominguez, accusé d'avoir tué José Madiano, le 1er mars dernier, à l'intersection de l'avenue de Paris et de la rue Dupré; James Brown, déclaré coupable d'avoir participé à l'assassinat de Henry Burris, un nègre, dans les Français et Chartres, a été condamné à cinq ans de travaux forcés; Valentin Richter, déclaré coupable de port d'arme cachée, a été condamné à cinq dollars d'amende ou cinq jours de prison.

—Le juge Miltenberger a envoyé devant la première cour de district James O'Brien, accusé d'avoir blessé Thomas Howell.

—Les instituteurs et les institutrices du premier, du deuxième et du troisième district ont touché, hier, leurs salaires du mois de mars.

—Patrick Barton, porteur de charbon à bord de l'*Algiers*, amarré au quai de Morgan, à Algar, est mort, hier matin, des suites de l'émotion qu'il a éprouvée, dimanche soir, en tombant du steamer dans le fleuve.

—Les commissaires des Etats-Unis ne sont pas possédés de besogne en ce moment.

—Les administrateurs ont accepté l'offre d'un propriétaire du St-Patrick's Hall; achète l'édifice, en payant le prix (soixante mille dollars) en un nombre d'années qu'elle fixera elle-même pourvu qu'elle s'engage à acquitter un intérêt de trois pour cent par an sur la somme. La cour criminelle supérieure, la première cour de district et la cour du recorder de la première district vont être transportées à la nouvelle bâtisse municipale, après que les changements et les réparations nécessaires y auront été faites.

Voyez inscrites aux bureaux de l'inspecteur des aliénés:

Vve Jno G. Kempke à Peter Frankier, un terrain et constructions sur le côté entre les rues Claiborne, Derbigny, Clouet et Spain, $193

E. H. Keep à Dr. Dinkins, un terrain compris entre les rues Magnolia, Camp, Fourche et Annunciation, $250

La même à Gustave Latour, sept terrains dans la même lot, $1,750

Le même à Jacques Bonnet et Mme Gustave Latour, un terrain compris entre les rues Magnolia, Camp, Fourche et Annunciation, $2,500

Le même à Mme Gustave Latour, sept terrains et batisses compris entre les rues Magnolia, Camp, Fourche et Annunciation, $2,500

Le même à Jacques Bonnet et Mme Gustave Latour, un terrain entre les rues Gloria, Magnolia, St. Jean Baptiste et Avenue Washington, $70

ATHENÉE LOUISIANAIS.

Séance du 26 Mars 1879.

Présidence de M. le Dr Armand Mercier.

Sur le rapport du comité de composera composé de MM. C. Turpin, F. Limet, O. Bonnet, R. Jumonville, M. Tujague, G. Rennes, J. DuPuy, Mlle L. Mercier, que l'Athénée a résolu unanimement de faire mer deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er avril jusqu'au 30 septembre inclusivement.

Les manuscrits doivent être reçus au plus tard le 1er octobre. Ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier régié, avec une marge d'un quart de la largeur, et seulement sur le recto et les lignes: ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sous un pli cacheté, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura mis son nom et son adresse.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits.

Les manuscrits deux copiés ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître par devise, n'appartenir à aucune des sociétés littéraires existantes.

Les sujets choisis sont les suivants, qui devront être traités en prose.

Pour les Femmes:

LA FEMME LOUISIANAISE AVANT, PENDANT ET APRÈS NOTRE PREMIÈRE GUERRE.

Pour les Hommes:

ELOGE DE BIENVILLE.

N. B.—Toutes les communications que les compétiteurs pourront avoir à faire devront être adressées au secrétaire, P. O. Box 1294.

ARMAND MERCIER, Président.
ALFRED MERCIER, Secrétaire perpétuel.

DEPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

NOUVELLES ETRANGERES

FRANCE.

Rues Washington et Lincoln à Paris.

Paris, 15.—La municipalité propose de changer les noms des rues St. Arnaud et Abbatucci en rue Lincoln et rue Washington.

Emprunt gree.

Paris, 15.—La Bourse annonce que le contrat pour l'emprunt grec de 60 millions de francs a été signé entre le ministre grec et le comptoir d'escompte et autres.

Attentat sur la vie de l'empereur. —Arrestations. —Décret collectif.

Londres, 15.—Une dépêche de St. Pétersbourg au Standard dit que celui qui a assailli l'empereur s'appelle Skoloff. C'était un ex-fonctionnaire du ministère des finances; il est âgé d'environ 30 ans. Il a tiré sur l'empereur à une distance de deux pas. Après le premier coup de feu, l'empereur marcha sur Skoloff qui tira une deuxième fois pais prit la fuite.

Les rapports sont contradictoires sur le nombre de coups de feu qu'il a tirés. Un officier de gendarmerie poursuivit Skoloff, l'épée à la main. Trois autres hommes se joignirent à l'officier. Skoloff tira sur eux et traversa la manchoire d'un officier de police. Ce fut un monsieur qui renversa Skoloff et s'empara de lui jusqu'à ce que les officiers s'en fussent emparés.

Vienne, 15.—Des nouvelles particulières de St-Pétersbourg disent que l'on a arrêté 1140 révolutionnaires dans la dernière quinzaine.

St-Pétersbourg, 15.—On interroge en ce moment Passanin du czar. Le récit officiel de l'attentat dit:

Vers huit heures du matin, l'empereur faisait sa promenade habituelle. Un homme convenablement habillé, portant la casquette militaire avec cocarde, s'avança vers lui; à l'approche de l'empereur, il tira un revolver de dessous son pardessus et tira quatre coups sur l'empereur.

Avant de se rendre à ceux qui le poursuivaient, l'assassin a tiré un autre coup qui blessa à la jambe une personne de la foule.